



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AUNIS SUD

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2025

Délibération n° 2025-11-01

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 SEPTEMBRE 2025

Résumé : Approbation du procès-verbal de la séance du 4 septembre 2025

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-11-02

ADMISSION EN NON-VALEUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Résumé : Approbation de l'admission en non-valeur de recettes pour un montant de 11 929,19 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 1427280135 dressée par le comptable public, et d'une recette d'un montant de 100,00 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 1392240635 dressée par le comptable public

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-11-03

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION POUR L'AIDE ALIMENTAIRE POUR L'ANNEE 2025

Résumé : Attribution d'une subvention de fonctionnement **de 7 000€** à l'Association pour l'Aide Alimentaire" pour l'année 2025

La délibération est adoptée avec 18 votes pour, 1 abstention

Délibération n° 2025-11-04

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE : CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE ET SA COMPOSITION

Résumé : Mise en place d'une organisation interne qui soit adaptée et qui réponde aux besoins du site et des occupants, en coordination étroite avec le Centre Technique Communautaire

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-11-05

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE « KER KETENE » DE SURGERES : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Résumé : Adoption de la convention d'occupation temporaire de l'aire d'accueil

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-11-06

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE « KER KETENE » DE SURGERES : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Résumé : Approbation du nouveau règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage Ker Kétène de Surgères

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2025-11-07

AUTORISATION DU PRÉSIDENT A SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 AU TITRE DE L'ACTION 3-1 POUR 2025 "SOUTIEN AUX ÉPICERIES SOLIDAIRES EXISTANTES" ENTRE LE DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME ET L'EPICERIE SOLIDAIRE DU CIAS AUNIS SUD

Résumé : Autoriser le Président de signer la convention de mise en œuvre de l'avenant N°1 au contrat local des solidarités 2024-2027 pour 2025 "soutien aux épiceries solidaires existantes" avec le département de Charente Maritime portant attribution d'une aide exceptionnelle de 12 250€

La délibération est adoptée à l'unanimité

Date d'affichage au CIAS Aunis Sud et de publication sur le site Internet : 26 novembre 2025